

Monsieur JULLIEN informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir et de transférer des crédits dépenses pour équilibrer divers programmes d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

les crédits suivants sont ouverts et transférés comme suit :

- ouverture de crédits :

- . article 1059 - Hors programme : 582 736 F 00 pour reversement à la Régie de télédistribution de sa part sur la participation versée par la Société des Coteaux de Saint-Blaine

la recette correspondante a été encaissée au même article budgétaire.

- transferts de crédits

- . un crédit de 155 666 F 25 est transféré au programme 12/74 "construction du Centre Médico-Social" article 2325 (programme terminé en 1980) au programme 24/71 "Construction de trottoirs et aménagement de rues" - article 2325
- . un crédit de 12 200 F 00 est transféré de l'article 633 "achat de petit matériel" à l'article 2147 - programme 26/80 "achat de matériel pour aménagement des espaces verts et environnement".
- . un crédit de 4 500 F 00 est transféré de l'article 2147 programme 06/80 "achat mobilier et matériel crèche familiale" à l'article 2150 - programme 38/79 "achat de véhicules".